

forum

Des collectivités actives tournées
vers le Saint-Laurent

Organisé par :



22, 23 et 24 mars 2009
Centre des congrès de Trois-Rivières

EXTRAITS DES ACTES DU FORUM

COMPTES-RENDUS DE DEUX ATELIERS SUR LE RECOUVREMENT ET LA CONCILIATION DES USAGES DU SAINT-LAURENT

Ces deux ateliers ont suscité au total treize préoccupations réparties en huit sous-thèmes différents. Ces préoccupations ont généré une quarantaine de pistes d'actions, auxquelles sont associées un nombre important de collaborations.

PREMIER ATELIER

Conciliation et recouvrement des usages

Cette problématique a été identifiée par la presque totalité des participants. Ces derniers ont considéré trois préoccupations soit l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau, le partage des plans d'eau et les contraintes ou les conciliations d'usages à considérer en présence d'infrastructures urbaines et portuaires.

Pour faire face à ces préoccupations les participants ont identifié treize (13) actions prioritaires :

1- Afin d'assurer une meilleure accessibilité aux rives, les participants suggèrent de mettre sur pied des comités de concertation. Ces comités regrouperaient des instances municipales, des directions régionales de ministères concernés, des utilisateurs privés comme publics, des ONG et des représentants de communautés

autochtones. Ces comités devraient, à priori, voir à préparer une stratégie d'accès. Il s'avère important de travailler sur une base commune, de connaître le territoire, d'identifier les besoins et les contraintes. En ce sens, les comités devraient être soutenus par des centres d'expertise, des universités ou des cégeps. La coordination devrait être confiée à un ou des ONG.

2- Une stratégie d'accessibilité devrait établir un pourcentage ou un ratio d'accès public de qualité afin de répondre aux divers besoins. Ce ratio pourra être établi en concertation, régionalement, dans le respect des balises identifiées par les gouvernements supérieurs (droit d'accès collectif à l'eau).

3- Afin de rencontrer les objectifs de la stratégie, les accès potentiels devront faire l'objet d'un inventaire. Ce pourrait être aux comités de concertation d'établir les critères d'accessibilité. En ce qui a trait à la production de l'inventaire, des ONG ou encore des consultants privés pourraient être mandatés. Ce travail se ferait avec la collaboration des municipalités et des regroupements d'usagers.

4- Les projets d'accès au fleuve devraient faire l'objet d'une consultation préliminaire afin de s'assurer d'une harmonisation dans la planification de leur mise en place. Ces projets ne devraient donc pas être considérés « à la pièce », mais selon une approche globale et intégrée, tenant compte de l'ensemble des besoins et des contraintes.

5- Qui dit accès au fleuve dit usages et, par extension, conflits potentiels d'usages. Le développement de projets d'accès devrait être accompagné de la mise en place d'un processus de dialogue. Cette action trouve sa réponse dans le développement d'une table de concertation régionale et dans l'élaboration d'une stratégie nationale et régionale d'accès. Encore une fois, ce serait aux membres des tables de concertation, sous l'impulsion de l'organisme responsable de la coordination de cette instance, de s'assurer de maintenir ce contexte de dialogue.

6- La concertation peut constituer une réponse aux problèmes d'accès au fleuve mais, simultanément, les instances gouvernementales supérieures comme les instances régionales peuvent faire appel à des processus législatifs afin de s'assurer de l'atteinte de résultats, soit l'instauration d'un droit d'accès à l'eau pour la population.

7- Afin de s'assurer du partage des plans d'eau, notamment du Saint-Laurent, les ministères concernés, en collaboration avec les municipalités, peuvent mettre en place divers outils. Le premier vise à documenter les conflits d'usages. D'autres partenaires dont les ONG peuvent participer au développement de ces outils.

8- Les autorités et gestionnaires doivent être en mesure d'élaborer des outils de contrôle servant à s'assurer du respect du partage des plans d'eau entre les utilisateurs.

9- Le développement de campagnes d'information et de sensibilisation, auprès des utilisateurs, auprès du public mais aussi auprès des entreprises et commerces situés en berges est susceptible de minimiser grandement les conflits d'usages.

L'information des droits et des devoirs tend aussi à responsabiliser chaque usager en fonction du respect des limites des activités qu'il pratique. De telles campagnes doivent être financées et coordonnées par des instances gouvernementales supérieures.

10- Il existe de nombreux exemples de codes d'éthique ou de codes d'utilisation qui ont fait leur preuve. L'élaboration et la publicisation d'un code de bon voisinage est assurément une option valable visant à réduire les conflits d'usages et à augmenter le partage des plans d'eau. Les ONG, dont les comités ZIP, sont généralement des porteurs de dossier compétents en cette matière

11- De nombreuses portions du fleuve sont assujetties à des contraintes majeures d'accessibilité notamment attribuables à la présence d'infrastructures massives, imposantes. Les routes, les édifices publics, les infrastructures portuaires sont du nombre. Ces structures et les activités qui y sont associées sont susceptibles de créer des problèmes de conciliation d'usages. Il faut élaborer une démarche structurée pour faire face à ces contraintes, pour y puiser des solutions durables et viables et éviter les débats émotifs et les confrontations ouvertes. Des instances neutres devraient documenter ces problèmes de conciliation.

12- Une fois documentés, ces problèmes doivent être intégrés dans des processus de concertation afin de trouver des solutions visant la conciliation des usages. Les ONG, dont les comités ZIP, peuvent coordonner ce type de processus dans la mesure où toutes les parties sont adéquatement représentées et où chacune s'inscrit dans un esprit d'ouverture.

13- Des approches de conciliation ont été développées ailleurs dans le monde. Certains de ces modèles de conciliation peuvent certainement être adaptés à la réalité québécoise. Les ONG en collaboration avec des centres de recherche peuvent élaborer des approches et les proposer aux gestionnaires du territoire.

DEUXIÈME ATELIER

Mise en valeur du Saint-Laurent pour des fins d'usages

Les participants à ces ateliers ont convenu que certains facteurs remettent en cause l'accès au Saint-Laurent. La mise en valeur du fleuve se doit d'être durable et permettre de réhabiliter la plupart de ses usages.

Les participants ont ciblé trois (3) actions pour répondre à ces préoccupations :

1- Un large éventail d'organismes et d'institutions peuvent participer à l'identification des meilleures zones de mise en valeur et ce, par activité donnée. Pour qu'une mise en valeur soit bien structurée et qu'elle permette la réhabilitation des usages de façon durable, il faut d'abord répertorier les zones de mise en valeur potentielle. Les intérêts socio-économiques et environnementaux doivent être pris en compte. Les ministères concernés pourraient supporter cette

démarche à laquelle participeraient des représentants de divers groupes d'usagers, les instances de mise en valeur et de développement régional (ATR, CRÉ, CLD, etc.), les municipalités et les ONG qui travaillent en concertation le long du fleuve.

2- La question des usages et de leur mise en valeur, du partage du territoire fluvial entre les usagers a été documentée et fait l'objet d'études sur plusieurs autres grands réseaux fluviaux dans le monde, particulièrement où les populations sont denses et les conflits d'usages potentiellement importants. Dans certains cas, on a dû innover, mettre en place des initiatives permettant le maintien des usages et même la création de niches nouvelles. Il faut donc s'approprier ces études et les adapter à la réalité québécoise. Il s'avère donc utile de documenter les « *success stories* », de les adapter et les diffuser. Un groupe de travail multisectoriel et multidisciplinaire pourrait soutenir une telle démarche et diffuser le résultat de ces recherches auprès de leur membres respectifs.

3- Les municipalités doivent travailler davantage avec les différents groupes d'intérêt qui utilisent le fleuve. Ces derniers doivent cependant aussi démontrer leur volonté de s'impliquer et de travailler en concertation dans l'optique de la mise en valeur durable du Saint-Laurent. Les instances régionales doivent susciter la mobilisation de leurs citoyens et usagers et favoriser l'implication des représentants du milieu dans l'aménagement du territoire en amont, de façon à minimiser, en aval, les problèmes de conflits d'usages.

Mise en valeur du fleuve dans l'optique du développement récréotouristique et écotouristique. Dans certains secteurs du fleuve, le développement touristique semble freiné par une mauvaise perception du Saint-Laurent, notamment en termes de qualité de l'eau. De plus, dans certaines régions, le manque d'offre de services et d'accessibilité représente aussi un écueil au développement touristique. Ces deux préoccupations ont été identifiées par plusieurs participants au forum dans le cadre des ateliers.

Découlant de ces préoccupations, quatre (4) actions ont été ciblées :

1- La question de la perception est cruciale dans le développement touristique d'une région, d'une entité territoriale. Le Saint-Laurent souffre, dans certaines régions, soit d'une méconnaissance de ce qu'il peut offrir en termes de potentiel récréotouristique ou écotouristique, soit carrément d'une mauvaise réputation, attribuable à la qualité, longtemps douteuse, de ses eaux. La réhabilitation environnementale dont il fait l'objet depuis trois décennies fait en sorte que le fleuve peut prétendre offrir, aujourd'hui, une eau de bonne qualité qui ne pose que peu de contraintes pour la pratique des activités de plein-air. Le fleuve doit donc être réhabilité socialement pour atteindre un plein potentiel de développement touristique durable.

Divers moyens peuvent être mis en oeuvre afin de faire connaître ce potentiel. Par exemple, des forums sur le Saint-Laurent où l'information est rendue accessible, est certainement une avenue à envisager. Il faut donc créer des occasions, des initiatives de diffusion. Tourisme Québec et les Associations touristiques

régionales (ATR), soutenus par les ministères et centres d'expertises qui détiennent l'information pertinente concernant la qualité des eaux et les contraintes qui y sont associées, peuvent être au centre de cette initiative. Les ONG, les organismes associés au développement régional (CRÉ et CLD) et les regroupements d'usagers peuvent assurément participer à la diffusion de la connaissance.

2- Bien que la réhabilitation du fleuve soit généralisée, il y a assurément des créneaux de développement touristique qui doivent faire l'objet d'acquisition de connaissance. Il s'avère donc utile d'identifier et de documenter les lacunes existantes afin de proposer des solutions à moyen terme dans l'optique de la mise en valeur d'une importante gamme de produits récréotouristiques et écotouristiques. La mise en commun des connaissances et des expertises est susceptible de répondre à un large éventail de questionnement concernant cette éventuelle mise en valeur.

3- Une fois l'échange d'informations bien établi entre les réseaux et la documentation des lacunes effectuée, il faut s'assurer de produire des outils d'information et de sensibilisation qui achèveront de réhabiliter socialement le fleuve Saint-Laurent auprès des différentes clientèles. Les comités ZIP, reconnus pour leur capacité à sensibiliser et habitués à être interpellés sur des questions d'accès et d'usage, peuvent assurer le développement de ces outils en partenariat avec les représentants des regroupements d'usagers et avec les développeurs régionaux (ATR, CRÉ et CLD).

4- Outre la question de la perception, il faut aussi identifier des secteurs pauvrement pourvus (*per capita*) en infrastructures et en services d'accès. Afin de remédier à cette problématique, une mise en commun de connaissances techniques et une priorisation d'investissements devraient permettre l'établissement de stations nautiques, le long du fleuve, pour augmenter l'accès et l'offre de services dans des secteurs sous équipés.

L'animation de ces deux ateliers était assurée par M. Guy Desmarais du MDDEP et Mme Céline Lachapelle d'Environnement Canada.

Pour trouver les Actes du Forum de Stratégies Saint-Laurent :

<http://www.strategiessl.qc.ca/forum/actes.html>

